



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# FLASH INFO

MON  
ORIENTATION  
EN LIGNE

n°11 - décembre 2024



## Publications

### → Nouvelles publications



Collection « Dossiers » : *Les classes prépa.*

Collection « Parcours » : *Environnement et développement durable.*

Collection « Zoom sur les métiers » : *Les métiers de l'industrie du médicament.*

Collection « Zoom sur les métiers » : *Les métiers de la production industrielle.*

### → Onisep

Les guides nationaux « [Après la 3e](#) » et « [Après le bac](#) » sont sur le site de l'[Onisep](#).

## Collège / Lycée

### → L'éducation prioritaire en chiffres

La DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) propose une synthèse, actualisée régulièrement, qui fournit des informations concernant le profil social et scolaire des élèves scolarisés en éducation prioritaire et renseigne sur le profil des enseignants qui y exercent.

À consulter : la [synthèse de la DEPP n° 6](#) de juillet 2022 (mise à jour avril 2024).

### → Objectifs de l'UE en matière d'éducation et de formation pour 2030

En 2021, les États membres de l'UE ont fixé un ensemble de nouveaux objectifs communs en matière d'éducation et de formation, dont certains font l'objet d'un suivi statistique. En comparaison avec les résultats des autres pays, la France présente davantage de jeunes enfants en éducation, moins de sorties précoces de l'éducation et de la formation, ainsi qu'un accès plus élevé à des diplômes de l'enseignement supérieur. Elle a par ailleurs déjà dépassé les objectifs dans ces domaines. Toutefois, en matière de compétences, la France (comme la quasi-totalité des pays) est en retard sur les objectifs fixés.

À lire : la [Note d'Information n° 24.18](#) de la DEPP de mai 2024.

### → Rapport 2023 de la médiatrice de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

Catherine Becchetti-Bizot, médiatrice de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, pointe une progression continue des saisines (+12 % en un an, +42 % en 5 ans). Les saisines présentées par les usagers représentent 77 % des demandes, dont près de la moitié émanent d'élèves ou de parents d'élèves inscrits dans les établissements publics du second degré.

Les saisines par les étudiants de l'enseignement supérieur (public ou privé), constituent quant à elles 30 % des demandes des usagers, avec une tendance à la hausse plus marquée pour le privé que pour le public. Les personnels sont à l'origine de 23 % des saisines. Ce rapport met en lumière trois grands thèmes : la vulnérabilité des personnels (abordant aussi la mise en œuvre de l'école inclusive), la réussite aux examens (notamment les difficultés liées à l'inscription et à la notation), les mobilités étudiantes (entrantes et sortantes). À noter que le nombre de saisines relatives à l'instruction en famille a été multiplié par 10 en 2023 par rapport à l'année précédente. Des recommandations sont formulées par la médiatrice pour chaque thématique.

À lire : le [rapport](#) sur le site du MEN.

### → Premier bilan de l'expérimentation AvenirPro

L'IPP (Institut des politiques publiques) présente les premiers résultats de l'expérimentation AvenirPro, qui vise à améliorer l'insertion professionnelle des élèves de lycée professionnel en leur offrant la possibilité de bénéficier de l'accompagnement de conseillers de France Travail. « En 2021-2022, le dispositif a accompagné 4 381 élèves au sein de 171 lycées. Il se compose de deux phases : une période d'accompagnement collectif en classe puis une période d'accompagnement individualisé pendant les cinq mois suivant la fin de l'année scolaire. L'étude révèle une amélioration considérable du taux d'emploi et du nombre de jours travaillés des élèves ayant bénéficié d'AvenirPro, à un moindre coût pour les finances publiques. Cet impact est concentré sur ceux qui ont le moins de chance d'être en emploi six mois après la fin des études. Toutefois, le dispositif entraîne une diminution du taux d'inscription en études supérieures, dont les causes devront être précisées dans un contexte où une forte proportion d'entre eux les abandonne après la sortie du lycée. »

À lire : la [Note IPP n° 109](#) d'octobre 2024.

### → Parcoursup 2024 : les chiffres de l'admission

À l'issue de la campagne 2024, 94 % des néo-bacheliers inscrits sur Parcoursup ont reçu au moins une proposition d'admission, et 82 % en ont accepté une, soit une légère diminution par rapport à 2023. Le nombre de néo-bacheliers présents sur la plateforme a augmenté plus fortement que le nombre total d'élèves de terminale (respectivement +2,6 % et +1,1 %).

À lire : la [Note flash du SIES N° 2024-28](#) d'octobre 2024.

### → Parcoursup 2025

Le calendrier de la procédure 2025 est disponible sur le site [Parcoursup](#). Le portail présentera l'offre de formation 2025 à partir du 18 décembre. Cette année, les candidats devront classer par ordre de préférence les vœux en attente qu'ils souhaiteront conserver entre le 6 et le 10 juin 2025. Ce changement de calendrier a pour objectif d'accélérer le rythme d'envoi des propositions aux candidats.

Des évolutions sont attendues sur les fiches formations, notamment des éléments plus riches sur le profil des candidats admis les années précédentes (série de bac, niveau scolaire, choix d'enseignements de spécialité au lycée).

La certification PIX sera désormais automatiquement remontée dans le dossier des candidats.

## Enseignement supérieur

### → Etudiants inscrits en BUT en 2023-2024

À la rentrée 2023, 143 100 étudiants sont inscrits pour préparer un BUT, effectif en hausse de 34,7 % par rapport à 2022-2023. Cette année marque l'ouverture de la 3<sup>e</sup> année du BUT créé en 2021. Parmi ces nouveaux entrants, plus de quatre étudiants sur dix sont des bacheliers technologiques. Trois étudiants sur quatre inscrits en 2<sup>e</sup> année de BUT en 2022-2023 ont poursuivi leurs études en 3<sup>e</sup> année de BUT à la rentrée 2023 (74,8 %).

Ainsi, à la rentrée 2023, 37 500 étudiants forment la 1<sup>re</sup> promotion de la 3<sup>e</sup> année de formation du BUT, dont plus de 9 étudiants sur 10 issus d'une 2<sup>e</sup> année en IUT en 2022-2023.

À lire : la [Note Flash du SIES n° 13](#) de juin 2024.

## → Rapport de suivi des PPPE

Faisant suite à un état des lieux qualitatif déjà publié, le rapport de l'IGÉSR (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche) confirme, chiffres à l'appui, le succès des PPPE (parcours préparatoires au professorat des écoles) auprès des étudiants. La mission ne se prononce pas sur l'alternative entre la pérennisation des PPPE ou leur extinction. « Cependant, elle note que la complexité de l'offre pour s'orienter vers un métier qu'on a déjà identifié nuit à la lisibilité et à la bonne connaissance par tous du paysage. L'appellation « PPPE » spécifique au modèle n'est pas toujours identifiable sur Parcoursup, et elle est même utilisée par d'autres licences. Une exclusivité d'usage serait bienvenue. Une simplification de l'offre de formation pour les bacheliers voulant devenir professeurs des écoles serait aussi bienvenue. »

À lire : le [rapport N° 22-23 214C](#) de février 2024.

## → Bilan de la session 2024 Mon Master

La procédure s'est achevée le 15 septembre 2024, à l'issue de la phase de gestion des désistements. 85,7 % des 191 700 candidats jugés comme éligibles ont reçu au moins une proposition d'admission, un taux supérieur à celui de l'année précédente qui pourrait s'expliquer par la mise en place d'une phase complémentaire lors de cette session.

Les candidatures ont aussi été plus nombreuses : 227 100 personnes ont confirmé au moins un vœu de candidature lors de la phase principale (soit 17 000 de plus que lors de la session 2023), pour 174 400 places disponibles (contre 159 276 en 2023). Près de 13 000 candidats ont reçu leur première proposition d'admission lors de la phase complémentaire.

Les effectifs définitifs d'inscrits en master à la rentrée 2024 ne seront néanmoins connus qu'au cours du premier semestre 2025.

Plusieurs ajustements sont annoncés pour la campagne 2025 : une refonte du portail d'information ; une présentation de l'offre de formation par formation ouverte et non plus par mention ; une réflexion est en cours concernant les formations en alternance.

À consulter : le [communiqué de presse](#) sur le site du ministère.

## → Nouveaux EPE

Au 1er janvier 2025, sont créés six nouveaux EPE (établissements publics expérimentaux) :

- [Nîmes Université](#) qui se substitue à l'université de Nîmes et regroupe en tant qu'établissements-composantes l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes et l'Institut de formation des métiers éducatifs ;

- [l'Université de Montpellier Paul-Valéry](#) qui se substitue à l'université Montpellier-III et regroupe en tant qu'établissements-composantes l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier et le Centre international de musiques médiévales ;

- [l'Université Marie et Louis Pasteur](#) qui se substitue à l'université de Besançon et à la communauté d'universités et établissements Bourgogne-Franche-Comté et regroupe en tant qu'établissements-composantes l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) et l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH) ;

- [l'Université Jean Monnet](#) qui se substitue à l'université de Saint-Etienne et comprend un établissement-composante : l'École nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne (ENSASE) ;

- [l'Université de Toulouse](#) qui se substitue à l'université Toulouse-III et regroupe en tant qu'établissement-composante l'École d'ingénieurs de Purpan.

À noter : la COMUE Université de Toulouse poursuit ses activités pendant le temps de l'expérimentation ;

- [l'Université Bourgogne Europe](#) qui se substitue à l'Université de Dijon et regroupe en tant qu'établissements-composantes l'École nationale supérieure d'art de Dijon (ENSA Dijon) et l'École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté (ESM).

## Créations / abrogations de diplômes

Rentrée 2025 :

- le [BTS Biologie médicale](#) remplacera le BTS Analyses de biologie médicale ;

- le [BTS Diététique et nutrition](#) remplacera le BTS Diététique ;

- le [BTS Orthoprothésiste](#) remplacera le BTS Prothésiste-orthésiste.

Ces nouveaux intitulés paraîtront sur Parcoursup mais les textes officiels ne sont pas encore parus.

## Médical / paramédical

### → Démographie des infirmières et des aides-soignantes

La DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) publie son étude annuelle relative à la démographie des infirmières et des aides-soignantes. En 2021, 423 500 aides-soignantes étaient en activité, 500 300 infirmières exerçaient une activité salariée et 98 600 infirmières une activité libérale. Certaines infirmières exerçaient à la fois une activité mixte libérale et salariée.

Malgré un léger repli en 2021, les effectifs d'infirmières et d'aides-soignantes ont augmenté entre 2013 et 2021, de façon plus importante pour les infirmières en activité libérale (+ 28,5 % contre + 6,9 % pour les infirmières salariées et + 6,5 % pour les aides-soignantes).

En 2021, 76 % des infirmières salariées et 60 % des aides-soignantes exerçaient principalement à l'hôpital, tandis que 11 % des infirmières salariées et 32 % des aides-soignantes exerçaient principalement dans le secteur social ou médico-social. Dans les années à venir, le vieillissement de la population va renforcer le besoin en infirmières et aides-soignantes.

À consulter : [DREES Méthodes n° 15](#) de juin 2024.

### → Elargissement des compétences des opticiens, infirmiers, kinés

Afin de faire face à la pénurie de personnel médical, plusieurs décrets publiés en juin 2024 élargissent les compétences des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et opticiens :

- le [statut d'infirmier référent](#) est créé pour améliorer la prise en charge de patients atteints d'une affection de longue durée. Celui-ci pourra assurer la coordination des soins, en lien avec les autres professionnels de santé ;
- les [opticiens-lunetiers](#) pourront désormais, avec l'accord du prescripteur, adapter les prescriptions du médecin ophtalmologiste ou de l'orthoptiste dans le cadre d'une première délivrance ;
- les [masseurs-kinésithérapeutes](#) peuvent, à titre expérimental, prendre en charge des patients sans prescription médicale (selon différentes modalités).

### → Encadrement et régulation de la médecine esthétique

Jusqu'à présent, l'activité de médecine esthétique était non régulée et non encadrée, engendrant des dérives. De nombreux médecins, principalement généralistes, exerçaient cette activité complémentaire sans diplôme. Désormais, d'après le Conseil de l'Ordre des médecins, seuls les titulaires d'un DIU (diplôme inter-universitaire) de médecine esthétique seront autorisés à pratiquer cette activité complémentaire et pourront en faire mention sur leur plaque. Une obtention par le biais de la VAE (validation des acquis de l'expérience) sera possible.

À lire : l'[article d'Egora](#) de juillet 2024, repris également par [Profession bien-être](#).

## Apprentissage

### → Financement des CFA

Le rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) sur la « régulation financière des centres de formations d'apprentis » mis en ligne le 21 novembre 2024 fait suite à de récents travaux d'expertise par l'IGAS et l'IGF (Inspection générale des finances), qui démontrent le caractère fortement dynamique des dépenses des CFA (centres de formation des apprentis). L'IGAS, missionnée pour proposer des scénarios d'évolution des modalités de financement des CFA, formule 25 recommandations et notamment la mise en place, dès 2024, d'une « direction de projet dédiée à la réforme du financement des CFA ». L'IGAS propose également plusieurs pistes de réforme pour 2026 et notamment de « progresser vers une prise en compte de la qualité dans le financement des CFA ».

Par ailleurs, une étude de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) recommande de « cibler les aides financières à l'apprentissage sur les jeunes peu qualifiés et ayant des difficultés à s'intégrer par eux-mêmes sur le marché du travail ».

À consulter : le [rapport](#) de l'IGAS et l'[étude](#) de l'OCDE.

### → Les apprentis accueillis en CFA toujours plus nombreux en 2023

Au 31 décembre 2023, 1 021 500 apprentis sont inscrits dans un centre de formation d'apprentis en France (+7,1 % par rapport à 2022). Après une classe de 3<sup>e</sup>, un élève sur quinze s'oriente vers une formation professionnelle en apprentissage. Depuis 2016, la hausse du nombre d'apprentis est portée par les effectifs des jeunes préparant un diplôme de l'enseignement supérieur (+10,3 % en 2023). En 2023, les effectifs augmentent tout de même dans les formations du second degré, mais dans une moindre mesure : en CAP (+2 %), en baccalauréat professionnel (+3,8 %), en mention complémentaire de niveau 4 (+7,9 %). Au total, 38 % des apprentis suivent des formations de niveau inférieur ou égal au baccalauréat. La part des filles dans les effectifs de l'apprentissage atteint 42,9 % en 2023 (+1 point par rapport à 2022).

À lire : la [Note d'Information de la DEPP](#) n° 24.28, de juillet 2024.

### → L'alternance et les jeunes des QPV (Quartier de la politique de la ville)

Dans un récent numéro de Bref intitulé « L'alternance, un plus pour les jeunes des QPV, à condition d'y accéder », le Céreq indique que les jeunes originaires des quartiers prioritaires de la politique de la ville quittent le système éducatif moins diplômés que les autres, et en ayant moins souvent suivi une formation en alternance, notamment au niveau du secondaire. Pourtant, cette voie de formation leur permet, au moins autant que les autres, d'améliorer leurs chances d'accès à l'emploi, et plus encore à l'emploi stable. Ce résultat issu des données de l'enquête Génération pourrait inciter les pouvoirs publics à accroître leurs efforts en faveur de l'accès des jeunes des QPV à l'alternance.

À lire : [Céreq Bref n°455](#) d'août 2024.

## Insertion / Emploi / Formation

### → L'insertion professionnelle après une licence, une licence professionnelle ou un master

Deux notes Flash du SIES s'intéressent au taux d'emploi salarié en France des diplômés en 2022 :

- de licence pro et master : [Note Flash SIES n° 2024-20](#) ;

- de licence : [Note Flash SIES n° 2024-21](#).

L'insertion des diplômés de master est également le sujet d'une [publication du Céreq](#) parue en septembre 2024.

### → Enquête sur les effets de la loi Avenir pro sur les organismes de formation continue

La loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a modifié le marché de l'offre de formation continue. Pour en rendre compte, le Céreq et la Dares ont créé l'enquête sur les transformations de l'offre de formation (ETOF), menée entre 2022 et 2023. Différents sujets sont examinés : publics, financements, contenus, recours à la sous-traitance, certification Qualiopi, etc.

À lire : [Céreq Bref n°459-460](#) de novembre 2024.

## Fonction publique

### → Les recrutements externes de fonctionnaires de l'État en 2022

La DGAFP (Direction générale de l'administration de la fonction publique) du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques a publié une étude sur les recrutements externes de fonctionnaires de l'État en 2022. Selon les statistiques, 34 400 agents ont été recrutés dans la fonction publique de l'État par la voie externe sur 40 300 postes ouverts en 2022. Il y a donc une forte proportion de postes non pourvus (15 % en moyenne contre 7 % en 2021) liée notamment aux concours de recrutement des enseignants du premier et du second degré de l'Éducation nationale (19 % de postes non pourvus en 2022, contre 7 % en 2021). Cette baisse peut s'expliquer par la baisse du nombre d'inscription : -22 % entre 2021 et 2022. De même, il y a un recul du nombre de présents (-20 %).

À consulter : [l'étude en ligne](#) sur le portail de la fonction publique.

## Orientation

### → Les enjeux économiques de l'orientation scolaire et universitaire

La Direction générale du Trésor a publié le 4 juin 2024 une étude sur « Les enjeux économiques de l'orientation scolaire et universitaire ». « L'orientation et l'affectation des jeunes dans les formations appropriées sont essentielles pour la réduction de l'échec dans l'enseignement supérieur, et pour l'adéquation des compétences qu'ils y développent avec les besoins de l'économie.

Pour cela, les choix d'orientation doivent pouvoir s'appuyer sur des informations complètes et objectives et l'allocation des places dans le supérieur doit pouvoir s'adapter à la situation présente et anticipée du marché du travail. ».

L'étude formule diverses recommandations et indique par exemple que « pour renforcer l'efficacité du système d'orientation, il faudrait donner plus de visibilité à certains parcours d'études et professionnels, et renforcer la confiance des candidats dans leur capacité à accéder à ces parcours ».

À lire : [Trésor-Éco n° 344](#) de juin 2024.

### → Rapport de l'IH2EF sur l'orientation

Le cycle d'études 2023-2024 de l'IH2EF (Institut des hautes études de l'éducation et de la formation), avait pour thème « Co-produire l'orientation des élèves : parcours et réussite du lycée à l'université ». Les 25 auditeurs ont rassemblé leurs observations et recommandations au sein d'un rapport présenté au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en juin 2024.

Leurs analyses et réflexions s'articulent selon 3 grands axes : l'action publique nationale et européenne en matière d'orientation (le pilotage de l'orientation et le rôle de l'Onisep sont notamment abordés) ; l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours d'orientation ; l'insertion professionnelle des jeunes, entre besoins du monde socio-économique et aspirations individuelles. Les auditeurs pourraient se pencher prochainement sur les outils d'orientation employant l'intelligence artificielle et des algorithmes prédictifs.

À consulter : le [rapport du cycle des auditeurs 2023-2024](#) de l'IH2EF de juin 2024.

Retrouvez les derniers numéros de Flash Info  
Mon orientation en ligne sur [OnisepDoc](#).

Mon orientation en ligne (MOEL) est un service gratuit d'aide à l'orientation qui apporte des réponses personnalisées par mél, tchat et téléphone.  
Pour plus d'informations : [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr).

Rédaction : Suzanne Albano, Hakima Bahi, Lucie Bendaouadji.